

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 8 JANVIER 2021**

Nombre de  
membres en  
exercice

27

Présents et  
représentés

25

L'an deux mil vingt et un  
Le huit du mois de janvier à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-quatre décembre deux mil vingt, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER

Délibération

Date  
d'affichage

15 JAN. 2021

Déposée en  
Préfecture le

15 JAN. 2021

Etaient excusés

Jean-Pascal ALBRAN, Charlotte JULIEN

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné en qualité de Secrétaire de séance

**OBJET**

**DISPOSITIF DE GÉOLOCALISATION – PASSATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ**

Pour améliorer la sécurité et le confort de ses agents et optimiser son service de collecte des déchets ménagers et assimilés, le Grand Annecy s'est équipé d'un système de géolocalisation pour ses 40 véhicules de collecte.

Le marché initial arrivant à son terme, il convient d'en passer un nouveau afin de maintenir ce dispositif et de poursuivre l'équipement des nouveaux camions, à raison de 3 à 4 renouvellements par an.

Ce marché a pour objet :

- La fourniture et l'installation d'un système embarqué de géolocalisation pour la collecte des déchets,
- La prestation de transfert et la mise à disposition des données en temps réel sur une solution applicative pour la collecte des déchets,
- La formation du personnel de la collectivité à l'utilisation de ces outils,
- La maintenance des matériels et leur mise à jour pendant toute la durée du marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum de 10 000 € et un maximum de 180 000 € sur 4 ans. Il fait suite au marché n° 2016/26, conclu au cours de l'année 2016, relatif à l'acquisition et à la maintenance d'un logiciel de navigation et d'aide à l'exploitation pour le service de collecte des déchets.

En raison des contraintes techniques et des surcoûts financiers que supposerait l'acquisition d'une nouvelle solution, il n'est pas envisagé de remplacer le système en place. Les exigences de compatibilité, ainsi que l'existence de droits d'exclusivité du titulaire du marché actuel dans l'utilisation des progiciels déployés, justifient à ce titre la conclusion d'un nouveau marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable.

**LE BUREAU DECIDE :**

de donner son accord pour la passation de ce marché de dispositif de géolocalisation.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR

